



Paris, le 26 juin 07

A l'attention de Monsieur BORLOO, Ministre d'Etat
chargé de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
246, Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Copie à Monsieur Christian FREMONT,
Directeur de cabinet

Objet : Conseil de l'Union européenne

Monsieur le Ministre,

En date du jeudi 28 juin prochain, vous aurez l'honneur de représenter la France au Conseil de l'Union européenne. Par la présente, nous tenons à attirer votre attention sur l'un des points inscrits à l'ordre du jour, à savoir l'adoption, par le Conseil des ministres de l'Environnement, de la communication de la Commission européenne relative à la réduction des émissions de CO₂ des véhicules particuliers.

Agir pour l'Environnement, France Nature Environnement et le Réseau Action Climat, en partenariat avec une quinzaine d'associations nationales, viennent d'initier une campagne de mobilisation citoyenne intitulée « *Urgence climatique : chauffe qui peut !* ». Cette campagne a pour ambition d'obtenir une réglementation contraignante limitant drastiquement les émissions de CO₂ des véhicules particuliers commercialisés dès 2012 dans les Etats de l'Union Européenne. C'est dans le cadre de cette campagne que nous nous permettons de vous solliciter.

En effet, si la Commission Européenne souhaite aujourd'hui proposer aux Etats membres une réglementation sur ce sujet, c'est à la suite du non-respect, par les constructeurs automobiles européens regroupés au sein de l'ACEA, d'un accord volontaire qui visait à réduire à 140 grammes de CO₂ par kilomètre parcouru les émissions de véhicules et ce dès 2008. Or, à l'approche de cette date, force est de constater que cet accord volontaire sera très loin d'être respecté.

Face à l'ambition de la Commission Européenne qui propose aux Etats membres de diminuer, d'ici à 2012 les émissions des automobiles particulières à 120 grammes, les constructeurs européens opposent un refus au travers de propositions dilatoires qui n'ont pour objet que de vider de sa substance l'actuel projet de la Commission Européenne. Tout dernièrement, l'ACEA a souhaité que le seuil de 120 grammes soit porté à 130 grammes et que la date buttoir initialement fixée à 2012 soit repoussée à 2015.

Nous ne pouvons que nous inquiéter de ces propositions qui n'ont pour objet que de gagner du temps, là où l'urgence climatique devrait au contraire nous imposer des mesures fortes et d'application immédiate. A cet égard, nous vous demandons d'œuvrer en faveur d'un règlement communautaire afin que le statut de ce texte ne nécessite pas une transposition, procédure longue et réservée aux seules directives.

Nous vous demandons donc, dans le cadre de ce Conseil de l'Union Européenne, de faire valoir une position française ambitieuse, en adéquation avec les premières positions de la Commission européenne. Tout recul serait interprété, par nos associations, comme un nouvel épisode du hiatus entre le *dire* et *faire*, entre des propos grandiloquents et des mesurette sans consistance.

Nous espérons que cette réglementation européenne sera inscrite au rang des priorités françaises à l'occasion de sa future Présidence et que vous mettrez tout en œuvre pour qu'elle soit adoptée avant la fin de l'année 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à ce premier échange épistolaire que nous espérons suivi de l'obtention d'une audience ministérielle.

Nous profitons enfin de cette missive pour vous féliciter de votre récente nomination et espérons que vous saurez vous faire le relais des aspirations profondes des Français à un environnement sain.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Stéphen KERCKHOVE,
Délégué général d'Agir pour l'Environnement